

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
MUSEE CENTRAL DE L' ARMEE

PREMIERE MISE EN DEMEUREE

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuels afférentes au contrat N°05 /2023 du 31/05/2023 , conclu avec la Société EUR CLEAN UP dans le siège sociale : hai younes 121 Apc kouba Alger, cette société est mise en demeure pour le non- respect de ces obligation contractuelles.

- Non respect à vos engagements d'exécution des conditions demandée pour fournir des moyens matériels et humaines et retards des travaux.

En effet, la Société EUR CLEAN UP est tenue de remédier à ce problème, et d'honneur ces engagements contractuels dans un délai de (10) dix jours à compter de la date de publication du présent avis, dans le bulletin officiel des marchés de l'Opérateur Public (BOMOP) et le site officiel du Ministère de la Défense Nationale.

Passé ce délai, des mesures coercitives seront appliquées à l'encontre de la Société EURL CLEAN UP conformément en vigueur